ABC ISOLATIONS
S.A.S. au capital de 100.000 €uros
SIEGE SOCIAL : rue de la résistance
14400 BAYEUX
RCS CAEN 482.086.220

DÉPÔT LÉGAL
11 MAI 20[illegible]
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE VALANT ASSEMBLEE GENERALE EXTRAODINAIRE DU 20 FÉVRIER 2010

Le 20 février 2010, au siège social,

La Société CP FINANCES, société anonyme au capital de 40.000 euros, dont le siège social est à BAYEUX, rue de la résistance, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN sous le numéro 378.286.330, représentée par Monsieur Christian PIQUET, ès qualité de président directeur général.

Associée unique de la Société ABC ISOLATIONS, ci-dessus désignée,

Au vu des documents suivants qui ont été mis à sa disposition, conformément aux dispositions légales :

- rapport du Commissaire aux comptes sur la réduction de capital ;
- rapport du Président sur l'intégralité de l'opération,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Réduction du capital social d'une somme de 20.000 euros par diminution de la valeur nominale des actions et imputation sur les pertes antérieures.
- Augmentation du capital social d'une somme de 20.000 euros par création d'actions nouvelles de numéraire.
- Augmentation de capital réservée aux salariés, conformément aux dispositions de l'article L.225-129-6 du code de commerce.
- Extension de l'objet social de la société.
- Modification corrélative des statuts.
- Pouvoirs.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport du Président ainsi que du rapport spécial du Commissaire aux comptes, décide de réduire le capital social de 100.000 euros à 80.000 euros par apurement à due concurrence des pertes antérieures telles qu'elles apparaissent dans les comptes annuels.

L'associé unique décide de réaliser la réduction du capital par diminution de la valeur nominale des actions, qui passera de 10 euros par action à 8 euros après réduction.